



CÉLÉBRATION HOCKEY FÉMININ CAROLINE OUELLETTE

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES M9



La Célébration Caroline Ouellette est régie par les règlements de Hockey Canada, Hockey Québec et ses propres règlements. Les règlements d'opération de la Célébration Caroline Ouellette, ont été élaborés de concert avec le département de la régie de Hockey Québec.

ENREGISTREMENT DE L'ÉQUIPE

Avant son premier match, chaque équipe doit présenter au registraire de l'événement Célébration hockey féminin Caroline Ouellette les documents suivants:

- Feuilles de matchs des 5 derniers matchs de l'équipe ou les matchs joués à cette date si moins de 5.
- Le formulaire d'enregistrement T-112.
- L'alignement officiel de l'équipe doit être envoyé par courriel au plus tard le 10 décembre à l'organisation de la Célébration à celebrationhockey@gmail.com

Les équipes formées à partir d'inscriptions individuelles pour la Célébration ne sont pas tenues de se conformer à ces règles.

VISITEUR – RECEVEUR

- Chaque équipe sera receveur pour un match et visiteur pour un match. Le 3e match a été attribué au hasard par l'organisation de la Célébration.
- Couleur de chandails:
 - L'équipe locale porte la couleur foncée
 - L'équipe visiteuse porte la couleur pâle.
- Exception : Lors des matchs impliquant les équipes en inscriptions individuelles telles que les Mini-Canadiennes ou Mini-Stars, vous devrez porter la couleur de chandail différente à celles-ci. Ces équipes ont seulement une couleur de chandail.

FORMAT DU TOURNOI M9

- Trois Divisions: CCM - BFL Canada - Tim Hortons
- Trois matchs en ronde préliminaire. Un quatrième match en fonction du classement.
- Le Match Quatre sera déterminé en fonction du classement des matchs préliminaires.
- Pour chacune de nos Divisions CCM, BFL Canada, et Tim Hortons:
 - La première position du Pool A affrontera la première position du Pool B. Ce match est la finale de division.
- Les autres matchs seront déterminés ainsi:
 - Deuxième position du Pool A contre la deuxième position du Pool B.
 - Troisième position du Pool A contre la deuxième position du Pool B.
 - Quatrième position du Pool A contre la deuxième position du Pool B

CLASSEMENT GÉNÉRAL & SYSTÈME DE POINTS

Victoire	3 points
Match Nul	1 point
Défaite	0 point

PROTOCOLE DE MATCH ET RÈGLES SPÉCIFIQUES DE JEU M9

- Les matchs se jouent sur demi-glace.
- Tous les matchs se déroulent à 4 vs 4 et une gardienne de but par équipe.
- Le déroulement du match sera réparti comme suit :
 - Échauffement : 2 minutes
 - Première période : 21 minutes
 - Pause pour le changement de côté : 1 minute
 - Deuxième période : 21 minutes
- La durée des présences est de 90 secondes. Une sirène annonce la substitution des joueuses.
- Le temps s'écoule de façon continue tout au long des périodes de 21 minutes.
- Au son de la sirène, les joueuses doivent abandonner la rondelle immédiatement et quitter la glace. L'arbitre récupère la rondelle et se positionne au point de mise en jeu le plus prêt pour effectuer la prochaine mise au jeu.
 - Si une équipe a sept joueuses ou moins. La ou les joueuses désignées pour demeurer sur la glace pendant la présence suivante doivent tout de même se rendre au banc de son équipe avant de pouvoir revenir au jeu.
- Aucune gardienne de but ne pourra être retiré pour une 5e attaquante*.
- **Exception:** Si un gardien de but doit quitter le match temporairement ou jusqu'à la fin du match, son équipe pourra:
 - Évoluer avec une 5e patineuse sans les privilèges d'une gardienne de but ou
 - Faire évoluer une attaquante à la position de gardienne de but, avec l'équipement minimum nécessaire (casque et bavette, bâton de gardienne). La joueuse peut utiliser les gants de gardienne à sa discrétion. Le match ne sera pas arrêté pour effectuer le changement. La joueuse désignée pourra revêtir l'équipement au banc de son équipe et rejoindre le jeu au début d'une présence.

MISE AU JEU

- Chaque période débute avec une mise au jeu au centre de la patinoire.
- À la fin d'une présence, les joueuses doivent abandonner la rondelle immédiatement et quitter la glace. L'arbitre récupère la rondelle et se positionne au point de mise en jeu le plus rapproché. Se référer à la figure deux pour connaître les différentes zones et positions de mises en jeu.
- Dès l'arrivée d'une joueuse de chaque équipe, l'officielle met la rondelle en jeu. Les autres joueuses se joignent au jeu dès qu'elles sortent du banc.

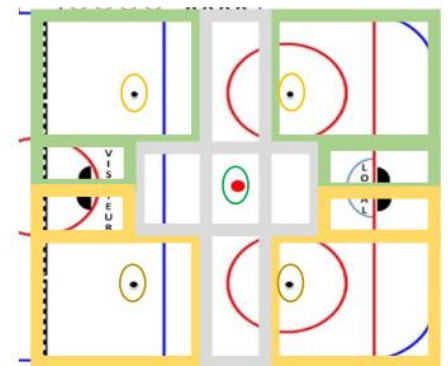


Figure 2 : Positionnement des mises en jeu

ARRÊTS DE JEU ET CHANGEMENTS DE POSSESSION

Lorsqu'une gardienne de but immobilise la rondelle, ou après un but, l'arbitre siffle pour indiquer à l'équipe qui attaquait de reculer, et l'équipe en défensive prend possession derrière le filet. L'équipe pourra avancer au sifflet de l'arbitre. L'équipe adverse doit attendre le premier jeu avant de mettre de la pression sur la joueuse. Une passe derrière le filet n'est pas considérée comme un premier jeu.

Lorsque la rondelle envoyée à l'extérieur de la surface de jeu, l'équipe fautive recule, et l'officiel remet une rondelle à l'autre équipe pour la reprise du jeu.

DIFFÉRENTIEL DE BUTS

- Aucun pointage n'est affiché au tableau indicateur pour tous les matchs M9.
- Dans le cas d'un match où il y aurait une différence de sept buts ou plus:
 - L'équipe gagnante se verra ajouter au maximum un différentiel +7 buts à la fin du match.

RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX PÉNALITÉS - NOUVEAUTÉ 2024-2025

Il est attendu des entraîneurs.e.s qu'ils encouragent le respect des règles et de l'esprit sportif, et qu'ils éduquent les joueuses sur les fautes commises. Il est aussi attendu des entraîneurs.e.s qu'ils collaborent avec les officiels pour assurer le bon déroulement des matchs.

- Les punitions mineures sont signalées par l'officiel selon la procédure habituelle. Le jeu est arrêté et la rondelle est remise à l'équipe non fautive pour la relance où le jeu a été arrêté.
- Lorsque l'officiel juge que le geste n'est ni volontaire, ni dangereux, la joueuse fautive n'est pas pénalisée.
- Lorsque l'officiel juge que le geste est volontaire et/ou dangereux, la joueuse fautive doit être envoyée au banc de son équipe pour la fin de la présence en cours. L'équipe peut remplacer la joueuse fautive sur la patinoire. L'officiel n'a pas à attendre le remplacement de la joueuse pour relancer le jeu.
- Toute pénalité pour coup de bâton, rudesse, mise en échec ou coup à la tête sera considérée comme dangereuse et volontaire. Toute pénalité pour trébucher, accrocher ou obstruction est laissée au jugement de l'officiel.
- Dans tous les cas, les pénalités sont comptabilisées à la fiche de la joueuse pour le match par l'officiel hors-glace.
- Toute joueuse qui en sera à sa troisième pénalité mineure au cours d'un même match sera retirée du jeu pour le reste de la partie.
- Les officiels peuvent informer l'entraîneur.e lorsqu'une joueuse en est à sa deuxième pénalité, mais cet avertissement n'est pas nécessaire pour l'application de la sanction liée à une troisième pénalité pour une même joueuse.
- Si une infraction qui nécessite habituellement l'expulsion d'une joueuse est commise (punition d'extrême inconduite, de match ou d'inconduite grossière), la joueuse fautive est alors retirée du reste du match et les suspensions prévues s'appliquent.
- Si un but est compté lors d'une pénalité à retardement, celle-ci sera comptabilisée pour la joueuse fautive si elle est jugée comme dangereuse ou volontaire.

FUSILLADE: DEMI-FINALE ET FINALE - REF. : 9.6.2

- A. Après chaque match de tournoi, s'il y a égalité entre les deux équipes, l'entraîneur.e enverra une joueuse pour tenter de déjouer la gardienne de but adverse, il n'a pas à informer les officiels de l'ordre de ses trois joueuses.

Advenant qu'il y a encore une égalité après cette première ronde, l'entraîneur désignera une à la fois, les joueuses qui participeront à la fusillade.

Toutes les joueuses, à l'exception de la gardienne de but, devront participer à la fusillade avant qu'une joueuse ne revienne une deuxième fois.

- B. Une joueuse qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.
- C. La fusillade se déroulera de la façon suivante :
- a. L'équipe qui reçoit a le choix de déterminer si elle débute ou non la fusillade.
 - b. Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie sa première joueuse qui tente de déjouer la gardienne de but adverse. Ensuite la première joueuse de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois joueuses de chaque équipe aient effectué une ronde complète.
 - c. Le choix de l'entraîneur.e ne représente pas l'ordre dans lequel les joueuses doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur lancer.
 - d. Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
 - e. Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacune des deux gardiennes de but n'est accepté.
 - f. L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.
- D. Lorsqu'un deuxième ou un troisième tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueuses est laissé à la discrétion de l'entraîneur.e et peut ne pas respecter l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, toutes les joueuses qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'une joueuse ne revienne une autre fois.
- E. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'une joueuse de chaque équipe ait effectué un tir vers le but.

DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ (réf. : article 9.8 - Règlements administratifs Hockey Québec)

Il est important de savoir que pour chaque tour de départage, l'objectif est d'identifier la ou les meilleures équipes.

Chaque critère a pour but d'éliminer une ou des équipes jusqu'à l'atteinte de l'objectif qui est d'identifier la ou les meilleures équipes.

Lorsqu'il y a égalité au classement entre deux ou plusieurs équipes, toutes ces équipes sont assujetties aux points suivants:

- À chaque critère, seules les équipes à égalité sont conservées jusqu'à ce que finalement un critère détermine la première équipe.
- Lorsque la première équipe a été identifiée ou éliminée, un deuxième tour de départage doit être recommencé avec les équipes à égalité à partir du premier critère pour déterminer la deuxième équipe si nécessaire et ainsi de suite.
 - A. Le plus grand nombre de points.
 - B. Le plus grand nombre de victoires.
 - C. Le moins de but contre.
 - D. Le plus de but pour.
 - E. Par tirage au sort.

OFFICIELLES

La Célébration Hockey Féminin a à cœur le développement des officielles au hockey et la Célébration sert d'événement de développement et d'encadrement pour nos jeunes officielles au Québec.

Il est à noter que lors de certains matchs, il pourrait y avoir un mentor ou un « shadow » sur la glace pour encadrer les officielles. Ceux-ci pourraient intervenir en cas de besoin, sinon, elles seront présentes uniquement pour l'encadrement des officielles.

Soyez patients et respectueux.

Merci de partager ces informations avec vos entraîneurs, joueuses et parents.

BONNE CÉLÉBRATION!



13

